



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FEMININES - FEMINISATION – DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ

RÉUNION EN PRESENTIEL DU 11/04/2024
PV N° 15

PRESENTS : MMES MACARI – DUFOUR- RIVET – MAURY MM. LIOBET - MONTANÉ

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

POUR RAPPEL : Toute demande concernant un changement de date, horaire ou lieu d'un match de coupe ou de championnat doit se faire impérativement 7 jours avant la date initiale.
Les changements pour manque d'effectif ne sont pas un motif valable c'est un forfait.
Les Reports de matchs autre que pour des arrêtés municipaux seront refusés jusqu'à nouvel ordre.

Rappel :

ARTICLE 11 – HORAIRE DES MATCHS

Les matchs auront lieu le dimanche, et débuteront à 10H15, pour toute la compétition.

Néanmoins, avec l'accord des clubs concernés, les rencontres pourront se disputer le dimanche en lever de rideau à 13H00 ou 15H00, voir éventuellement le samedi aux mêmes horaires, si les terrains et infrastructures sont disponibles.

Les demandes de date ou de changement d'horaire devront être communiquées par voie officielle au District de Football de la Haute-Vienne, 7 jours avant la date prévue.

En cas de désaccord d'un des deux clubs, la date fixée initialement par la commission sera celle de la rencontre officielle (dimanche 10h15), et aucun autre report ne sera pris en compte.

FEMININES A 8 championnats

D1

Le Festival Régional Seniors » (masculin et féminin) se tiendra le week-end des 15 et 16 juin 2024 à

Gujan-Mestras (Gironde) . Pour les Féminines Foot à 8: La Championne du District est invitée.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FEMININES - FEMINISATION – DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ

Play off et Play down

Les matchs se joueront uniquement sur matchs aller. Ils se dérouleront les 28/04 ,05/05 et 19/05/2024.

Les clubs recevant sont tenus de tout mettre en œuvre pour que les rencontres aient lieu aux dates et heures prévues.

Lorsqu'un club recevant ne peut mettre son terrain à disposition pour la rencontre, le match a alors lieu sur le terrain du club adverse, à moins que, le club en question soit à même de proposer un autre terrain disponible et que chacun des terrains proposés remplissent, les niveaux de classement exigés. Cette disposition (inversion de la rencontre) peut aussi être appliquée par la commission en cas d'intempéries empêchant le déroulement de la rencontre sur le terrain du club recevant. Le club qui se déplace est considéré comme « visiteur ».

Rappel : Règlement Championnat féminin départemental à 8

Article 5

Les points obtenus lors des play-off / play-down seront ajoutés aux points obtenus lors de la première phase de championnat.

D2

Poule A

MATCH St Just le Martel / St Victurnien du 24/03/2024

Suite au courriel du club de St Victurnien,

La commission,

- Constate le forfait de St Victurnien et enregistre le résultat suivant :

St Just le Martel: 3 (3 pts) / St Victurnien : 0 (-1 pt)

- débite le club de St Victurnien de 20 euros pour son 1er forfait.



POLE COMPETITIONS **PROCES – VERBAL** **COMMISSION FEMININES - FEMINISATION –** **DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ**

Poule B

Match Pays Arédien /Occitane 2 du 24/03/2024

La commission débite le club du Pays Arédien de la somme de 21 € pour feuille de match hors délai.

Report de match

J13

Le match ESS / FCCO2 du 12/05/2024 est reporté au 28/04/2024.

COUPE à 8

MATCH Rilhac Rancon / Verneuil 2 du 31/03/2024

Suite au courriel du club de Verneuil,

La commission,

- Constate le forfait de Verneuil 2 et enregistre le résultat suivant :

Rilhac Rancon : 3 buts – Verneuil 2 : 0 but

- débite le club de Verneuil de 37 euros pour son forfait.

- déclare le club Rilhac Rancon qualifié pour le tour suivant.

INTERDISTRICT à 11

MATCH Cornil / Aurence Roussillon du 01/04/2024

Suite au courriel du club d'Aurence Roussillon,

La commission,

- Constate le forfait de Aurence Roussillon et enregistre le résultat suivant :

Cornil: 3 (3 pts) / Aurence Roussillon: 0 (-1 pt)

- débite le club de Aurence Roussillon de 20 euros pour son 1er forfait.



POLE COMPETITIONS **PROCES – VERBAL** **COMMISSION FEMININES - FEMINISATION –** **DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ**

Report de match

La journée 14 du 14/04/2024 est reportée le 21/04/2024.

Le match Verneuil / Ste Féréole du 06/04/2024 est reporté au 14/04/2024.

Play off et Play down

Les matchs se joueront uniquement sur matchs aller .Ils se dérouleront les 28/04 ,05/05 et 19/05/2024.

Les clubs recevant sont tenus de tout mettre en œuvre pour que les rencontres aient lieu aux dates et heures prévues.

Lorsqu'un club recevant ne peut mettre son terrain à disposition pour la rencontre Le match a alors lieu sur le terrain du club adverse, à moins que, le club en question soit à même de proposer un autre terrain disponible et que chacun des terrains proposés remplissent, les niveaux de classement exigés.

Cette disposition (inversion de la rencontre) peut aussi être appliquée par la commission en cas d'intempéries empêchant le déroulement de la rencontre sur le terrain du club recevant. Le club qui se déplace est considéré comme « visiteur ».

Rappel : Règlement Championnat féminin à 11 Interdistrict

Article 2

Les points obtenus lors des play-off / play-down seront ajoutés aux points obtenus lors de la première phase de championnat.

Le Président,
Thierry MONTANÉ

Le Secrétaire de séance,
Guilhem LIOBET